



Challenge "Objectif Arbitrage" Saison 2018-2019

1. Le **District de Vendée de Football** et le partenaire "**Objectif Séjours**" veulent valoriser la fonction d' "**ARBITRE OFFICIEL**" et institue un challenge "**Objectif Arbitrage**" pour récompenser les clubs qui forment et fidélisent leurs arbitres. 3 clubs seront ainsi récompensés par saison.
2. La gestion de ce challenge est confiée à la **CDDRFA** (Commission Départementale de Détection, de Recrutement et de Fidélisation des Arbitres).
3. La CDDRFA sélectionnera parmi les clubs vendéens les 3 clubs qui respecteront le mieux les critères suivants :
 - ♣ Avoir formé au moins 1 candidat arbitre lors de la saison en cours, l'avoir présenté au stage en internat où il a obtenu son passeport pour devenir arbitre officiel.
 - ♣ Avoir formé et conservé dans son effectif le plus grand nombre d'arbitres.
 - ♣ Avoir désigné un référent en arbitrage dans le logiciel Footclubs.
 - ♣ Avoir envoyé au District son rapport annuel d'activités.
4. Un club dont les arbitres n'auront pas honoré leurs obligations (quota de matches, stages obligatoires) ne pourra pas être récompensé.
La CDDRFA choisira en priorité les clubs qui forment et fidélisent leurs arbitres.
5. Le classement définitif des 3 clubs récompensés sera établi en fin de saison par la CDDRFA.
6. Les clubs lauréats ne pourront être récompensés qu'après vérification par le Comité Exécutif du District qu'ils sont en conformité avec le règlement intérieur du District.
7. Les clubs lauréats obtiendront une dotation en équipements et leurs arbitres recevront une récompense. La remise aux clubs récompensés et à leurs arbitres se déroulera dans les locaux d' "**Objectif Séjours**" à une date fixée par le partenaire.
8. Tout club lauréat du challenge "**Objectif Arbitrage**" ne pourra être récompensé à nouveau lors des trois saisons suivantes.
9. Les cas non prévus par les articles ci-dessus seront tranchés par la CDDRFA.